



Rétablissement de la navigation sur la Seine à l'écluse du Coudray-Montceaux (Essonne)



La navigation sur la Seine, au niveau de l'écluse du Coudray-Montceaux dans le département de l'Essonne, est rétablie depuis le 17 octobre suite à la remise en service de la petite écluse. 46 unités fluviales, dont 13 bateaux de plaisance, ont franchi l'écluse le premier jour d'ouverture. Après la découverte d'amiante sur le chantier de rénovation de la grande écluse du Coudray le 20 septembre dernier, retardant l'achèvement des travaux, VNF a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour rouvrir en urgence l'écluse secondaire, désaffectée depuis plusieurs dizaines d'années.

Remise en service provisoire de la petite écluse (166mx12)

Cette solution provisoire permet de rétablir la navigation sur la Seine amont, sur un itinéraire très fréquenté par la navigation de commerce, **en attendant la remise en service de la grande écluse fixée au 2 novembre**. Chaque année, entre 6 et 7 millions de tonnes de marchandises transitent sur cet itinéraire (matériaux de construction, céréales, conteneurs) et en moyenne, une quarantaine de bateaux de commerce franchissent l'écluse du Coudray chaque jour.

Depuis trois semaines, VNF a mobilisé l'ensemble de ses moyens humains et techniques pour effectuer les travaux et remettre en service en urgence la petite écluse du Coudray (166mx12), non fonctionnelle depuis plus d'une vingtaine d'années. **Face à cette situation exceptionnelle, VNF a également renforcé ses équipes d'exploitation pour être en mesure d'élargir les horaires d'ouverture de cet ouvrage au-delà des 14h par jour si le trafic le justifiait.**

Pendant cette période transitoire, **la petite écluse fonctionnera en mode dégradé et manuel**, avec un enfoncement limité à 2m20 au lieu de 2m80 actuellement sur la grande écluse. Certains bateaux de transport de marchandises seront en conséquence moins chargés que d'habitude et bénéficieront donc d'une indemnisation liée à cette restriction.

Découverte d'amiante sur la grande écluse du Coudray (180mx18)

Programmés en concertation avec les usagers du 26 août au 29 septembre, les travaux de rénovation des quatre grandes écluses de la Haute Seine à Varennes, la Cave et Vives Eaux (Seine et Marne) et au Coudray (Essonne) ont été perturbés par la découverte d'amiante sur le site du Coudray-Montceaux après le démarrage du chantier. Les trois autres écluses de Seine et Marne ont été remises en service entre le 30 septembre et le 2 octobre.

Malgré toutes les investigations et diagnostics amiante réalisés préalablement au chantier, des échantillons prélevés sur la tranche des portes, sous les bois de buscage, ont été déclarés positifs à la présence d'amiante. Cette partie des portes n'était accessible qu'après leur dépose et démontage. Le

chantier a du être interrompu afin de respecter la réglementation et les consignes strictes liées aux travaux sous ambiance amiantée.

Avec l'aide de l'Inspection du travail et de la CRAMIF, de nouveaux modes opératoires et un plan de retrait de l'amiante ont été validés et les travaux ont pu reprendre sur la grande écluse, mais en repoussant le délai de sa réouverture à fin octobre.

L'indemnisation des bateliers et transporteurs fluviaux

Les bateliers affrétés régulièrement sur la Seine amont ont été affectés par ce prolongement d'arrêt de navigation, soit parce qu'ils sont retenus sur la Haute Seine, l'Yonne ou la Petite Seine, soit parce qu'ils ne trouvent pas à s'affréter à l'aval. Il y a en effet très peu de trafic purement local.

Le dispositif d'indemnisation amiable prévu par VNF pour le transport de marchandises sera appliqué avec la plus grande célérité. Le Directeur général de VNF a par ailleurs décidé le 3 octobre d'octroyer des avances sur les indemnisations aux mariniers qui en feront la demande afin de pas pénaliser la trésorerie des entreprises de transport de marchandises.

Des solutions alternatives pour les chargeurs

VNF a pris très vite l'attache des chargeurs impactés par la prolongation de ce chômage.

En effet, la rupture de la chaîne logistique a des conséquences importantes, en particulier sur l'alimentation en granulats de la région parisienne et pour l'activité des céréaliers qui exportent leurs produits vers les ports maritimes.

VNF a donc rencontré les principaux chargeurs de la Seine amont afin d'essayer de trouver ensemble des solutions logistiques alternatives pour permettre le retour à la voie d'eau sur une partie du trajet.

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Établissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, près de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

Contacts presse

Voies navigables de France
VNF - Direction Territoriale Bassin de la Seine
Service communication
Corinne Spiner / Lucie Fargeas
T. 01 83 94 44 27 / 01 83 94 44 26
M. 06 23 02 09 35
corinne.spiner@vnf.fr